



Retard de vol retour d'une croisière

Par **Fas30**, le **06/12/2023** à **10:49**

J'ai réservé une croisière par l'intermédiaire de LastMinute. Le gestionnaire de la croisière est TravelEvasion. Ayant besoin d'un pré et post-acheminement aérien, j'ai choisi une option payante afin de choisir le vol entre Paris et le lieu de la croisière (cela avait pour but de sécuriser les horaires des vols Paris vers le lieu de la croisière et retour afin que je puisse réserver un vol aller-retour de Marseille à Paris). On m'informe 4 jours avant le départ que mon vol retour est largement modifié : autre compagnie, Orly au lieu de Roissy, arrivée beaucoup plus tardive. En conséquence, je ne peux rentrer de Paris à Marseille. On me propose un autre vol avec une majoration de prix de 612 Euros et on m'informe que je ne peux prétendre à aucun dédommagement (ne serait-ce que les frais supplémentaires : transport Orly vers Roissy, hôtel car il n'y a plus de vol ce soir-là, nouveau billet d'avion de Paris à Marseille, surcoût du parking...). Qu'en pensez-vous ? Vers qui faut-il se retourner (LastMinute, TravelEvasion...) ? Vous remerciant de vos réponses.

Par **miyako**, le **06/12/2023** à **18:38**

Bonjour,

Si j'ai bien compris vous avez pris auprès de XXA 1 contrat croisière organisé par un TO XX et 1 contrat aérien séparé vendu par XXA, mais effectué sur un vol low cost séparé du TO XX(vol sec)

Le TO XX n'a rien à voir avec le chgt de vol .Pour le changement d'horaires et d'aéroport ,soit XXA vous rembourse l'avion et vous rachetez un autre billet sur une autre compagnie ,soit vous acceptez la nouvelle proposition .Vu qu'il s'agit de deux contrats de transport différents et non d' un inclusive comprenant croisière + avion , ni l'XXA ,ni le TOXX ne sont responsables ; Donc aucun dédommagement les contrats ne sont pas liés entre eux .

Cordialement